



S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !



La CFDT, soucieuse de vous tenir informé, décrypte les différents dispositifs applicables au sein de notre Société. Retrouvez dans cette fiche les principaux éléments à connaître concernant :

ACTION LOGEMENT

- PRET A L'ACCESSION -

JUSQU'À **40 000 €** AU TAUX DE **0,5 %⁽¹⁾**

POUR QUI ?



Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus

POUR QUOI ?



Votre projet concerne l'achat de votre résidence principale sur le territoire français

POUR QUEL TYPE D'ACQUISITION ?



- Un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux
- La construction d'une maison individuelle
- Toutes les opérations d'Accession Sociale



Le DPE du logement acquis dans l'ancien doit être classé entre **A et E**, ou les travaux prévus doivent permettre d'atteindre au moins la catégorie **E**.



- Un prêt à un taux encore plus avantageux
- Sans frais de dossier, ni garantie ou caution
- Une durée de remboursement libre, dans la limite de 25 ans
- Un service gratuit de conseil personnalisé et d'accompagnement pour sécuriser votre projet et bénéficier des meilleures conditions de financement⁽²⁾
- Cumulable, sous conditions, avec un prêt travaux Action Logement

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

À SAVOIR : des plafonds de ressources s'appliquent. Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages de bénéficier de ce prêt, il pourra être admis jusqu'à 20 % de bénéficiaires ayant un revenu fiscal de référence supérieur à des plafonds de ressources réglementaires : consultez ces plafonds sur notre site actionlogement.fr

⁽¹⁾ Taux d'intérêt nominal annuel : 0.5 % hors assurance obligatoire.

0970 800 800

9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

actionlogement.fr

> rubrique 'Acheter'

Le logement, un élément essentiel pour le bien-être des salariés pour la CFDT Framatome

ActionLogement

Il s'agit d'un résumé du dispositif

*pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter vos élus **CFDT***

